



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2023-400

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2023

# Sommaire

## Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-07-20-00002 - Arrêté n° 2023-00868 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 3
75-2023-07-20-00006 - Arrêté n° 2023-00869 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
75-2023-07-20-00007 - Arrêté n° 2023-00870 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 7

Préfecture de Police

75-2023-07-20-00002

Arrêté n° 2023-00868 accordant des  
récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 20 JUIL. 2023

**ARRETE N° 2023-00868**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **Mme Charlotte FAUCHEUX**, née le 16 août 1995, policière adjointe affectée au sein de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

**Laurent NUÑEZ**

Préfecture de Police

75-2023-07-20-00006

Arrêté n° 2023-00869 Accordant des  
récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 20 JUIL.2023

**ARRETE N° 2023-00869**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires affectés au sein de la 10<sup>ème</sup> compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Caporal-chef Florent **PONTO**, né le 11 septembre 1993 ;
- Sapeur de première classe Alexandre **GROSJEAN**, né le 1er octobre 1996.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

**Laurent NUÑEZ**

Préfecture de Police

75-2023-07-20-00007

Arrêté n° 2023-00870 Accordant des  
récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 20 JUIL.2023

**ARRETE N° 2023-00870**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

Une Médaille pour actes de courage et de dévouement est décernée aux personnes dont les noms suivent :

**Echelon ARGENT de 2<sup>EME</sup> CLASSE :**

- Monsieur Charly **ANGEI**, Gardien de la paix, né le 26 mars 1998 ;
- Monsieur Quentin **ANTONI**, Caporal-chef, né le 31 janvier 1994 ;
- Monsieur Julien **BAMBINA**, Brigadier de police, né le 30 mars 1980 ;
- Monsieur Pascal **BONVENTRE**, Brigadier-chef de police, né le 9 janvier 1976 ;
- Monsieur Thomas **CHATONNIER**, Sapeur de première classe, né le 30 avril 1995 ;
- Monsieur Gaël **COMERSON**, Brigadier de police, né le 5 avril 1986 ;
- Monsieur Willy **COMPAIN**, Commandant divisionnaire fonctionnel de police, né le 1<sup>er</sup> octobre 1969 ;
- Monsieur Sylvain **COUDRAY**, Gardien de la paix, né le 11 octobre 1986 ;
- Monsieur Dylan **DA COSTA**, Gardien de la paix, né le 1<sup>er</sup> septembre 1996 ;
- Monsieur Christophe **DELESTRE**, Brigadier-chef de police, né le 19 août 1974 ;
- Monsieur Guillaume **DESIREE**, Sapeur de première classe, né le 25 mars 1993 ;
- Monsieur Jérémy **DESNOYERS**, Gardien de la paix, né le 2 juillet 1990 ;
- Monsieur Alexandre **DOVIJEAN**, Capitaine de police, né le 16 février 1973 ;
- Monsieur Gabriel **LEHALLE**, Caporal, né le 28 décembre 1997 ;
- Monsieur Frédéric **MARTIN**, Major de police, né le 27 février 1973 ;
- Monsieur Sylvain **PATTI**, Brigadier de police, né le 13 décembre 1988 ;
- Monsieur Lionel **RANO**, Brigadier-chef de police, né le 1<sup>er</sup> juillet 1981 ;
- Monsieur Marien **SCHWARTZ**, Gardien de la paix, né le 18 avril 1992 ;
- Monsieur Joris **VAUTIER**, Gardien de la paix, né le 28 mars 1992 ;
- Monsieur Louis **VENISSE**, Gardien de la paix, né le 11 juin 1993 ;
- Monsieur Demetrios **WAESELYNCK**, Gardien de la paix, né le 6 avril 1993.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

**Laurent NUÑEZ**